

Image not found or type unknown



Assurance GLI, qui paye ?

Par **Nes44**, le **24/04/2013 à 18:25**

Bonjour,
Mes propriétaires ont souscrit une assurance en cas de loyer impayé. Ils considèrent que cela rentre dans les charges donc ils veulent que je la paye. Mais d'après ce que j'ai vu, c'est au propriétaire de la prendre en charge.
Est-ce au locataire ou au propriétaire de prendre en charge l'assurance GLI ?
Si c'est au propriétaire, y'a-t-il un texte de loi qui y fait référence ?
Pour info complémentaire, je suis étudiante et j'ai 2 cautions solidaires pour mon logement.
Merci d'avance pour votre réponse,
Cordialement.